

Membre de la Commission Nationale Vie Spirituelle

*La Commission Nationale Vie Spirituelle est le cœur de la réflexion sur
les questions relatives à la vie spirituelle dans les EEF.*

Le cahier des charges décrit ici reprend les termes de l'article 41.4 du règlement intérieur.

Ton rôle :

- Tu participes à la réflexion sur la vie spirituelle au sein des EEF.
- Tu participes à la conception et à la réalisation d'outils (dossiers, fiches, etc.) pour améliorer la vie spirituelle au sein des EEF.
- Tu te tiens au courant de la législation et de la réglementation concernant le domaine confessionnel dans l'encadrement des mineurs : laïcité, liberté de conscience et d'expression, etc.

Tes compétences :

- Tu as le sens du travail en équipe et le sens des responsabilités.
- Tu connais le projet éducatif des EEF, les buts, moyens et objectifs du mouvement.
- Tu as à cœur de progresser dans la connaissance de la Bible et des moyens de la partager avec d'autres, enfants et jeunes en particulier.

Tes qualifications :

- Tu es prêt à prendre du temps pour ce rôle.
- Tu as pris des responsabilités dans le mouvement pendant au moins 2 ans (chef, chef adjoint, participant régulier à une instance du mouvement...)
- Tu as un engagement spirituel reconnu (engagement de responsable, engagement lors des CdFs, engagement extérieur aux EEF).
- Tu te rends disponible pour les différentes réunions prévues pendant ton mandat (CNVS, AG, ...).
- Tu as au moins 16 ans et tu as rempli et donné au CA pour approbation l'engagement du Responsable EEF.

Comment postuler ?

Envoie ta candidature, accompagné du **questionnaire complémentaire** rempli par ton coordinateur de groupe, à l'adresse siege.social@eclaireurs-evangeliques.fr

Mode d'élection :

Les membres de la CNVS sont élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de trois ans renouvelables. Après discussion avec toi, le Conseil d'Administration considérera ta candidature. Puis il y aura une élection par l'Assemblée Générale après une courte présentation orale.